



KIMŌCE
BY OSLO

x

Docoon.
Digitalisation & Dématérialisation

E-BOOK

**Conformité avec la réforme de
la facturation électronique
avec Kimoce**

La réforme de la facturation électronique

La réforme de la facturation électronique obligatoire entrera progressivement en vigueur à partir du **1er septembre 2026** et concernera toutes les entreprises assujetties à la TVA.

Objectifs principaux :

- Moderniser et automatiser les échanges de factures.
- Réduire les coûts administratifs liés à la facturation papier ou PDF.
- Faciliter la détection de la fraude à la TVA.
- Pré-remplir des déclarations fiscales grâce aux données reçues en temps réel.

Dates clés de mise en œuvre

 1er septembre 2026

Recevoir des factures fournisseurs électroniques :

Toutes les entreprises assujetties à la TVA devront pouvoir **recevoir des factures électroniques**, quel que soit leur taille.

Émettre des factures clients électroniques et générer du e-reporting :

- Grandes entreprises
- Entreprises de taille intermédiaire (ETI)

 1er septembre 2027

Émettre des factures clients électroniques et générer du e-reporting :

Les **petites et moyennes entreprises (PME), TPE et micro-entreprises** devront **émettre des factures clients électroniques** via une plateforme agréée à partir de cette date.

Différence simple E-invoicing vs E-reporting

E-INVOCING

Il s'agit de l'**émission et de la réception obligatoire de factures électroniques structurées** pour les transactions **B2B domestiques (entre entreprises françaises)**.

Les factures devront transiter par une **plateforme agréée (PA)**

E-REPORTING

Le e-reporting concerne la **transmission de données de transaction à l'administration fiscale** lorsque l'opération n'entre pas dans le champ du e-invoicing, notamment :

- ventes **B2C (clients particuliers)**
- ventes **à l'international (UE ou hors UE)**
- Encaissements magasin

Dans ce cas, ce sont des **données** qui sont transmises, et non la facture complète.

E-INVOCING

E-REPORTING

Envoi de la facture
complète

Envoi de données
de transaction ou
de paiement

B2B France

B2C et
international

Transit obligatoire
par plateforme

Transmission de
données à
l'administration

Facture reçue par
le client via
plateforme

Pas de facture
transmise
via plateforme



KIMOCE
BY OSLO

x Docoon.
Digitalisation & Dématérialisation

La réforme de la facture électronique s'impose progressivement à toutes les entreprises : anticipez dès aujourd'hui pour rester serein demain.

Formats officiels (Factur-X, UBL, CII), obligations légales, e-reporting : tout est géré automatiquement, sans effort supplémentaire pour vos équipes.

Vos factures sont transmises via des plateformes agréées, garantissant fiabilité, traçabilité et sécurité des données.

Pour y répondre, **KIMOCE est partenaire de la plateforme Agréée Docoon PA**, permettant l'émission et la réception de factures électroniques conformes à la réglementation. Cette intégration garantit le respect des obligations légales tout en simplifiant vos processus de facturation.

Automatisez l'émission, la réception et le suivi des factures, réduisez les tâches manuelles et les erreurs.

Le calendrier réglementaire est échelonné : nous vous accompagnons à chaque étape, en toute simplicité.

L'intégration de Kimoce et de Docoon, plateforme agréée, se conforme aux exigences de la RFE et évolue en continu pour vous garantir une tranquillité durable.

Ce que vous devez faire pour être prêt

- Vérifier que votre logiciel de facturation est **compatible** avec les formats électroniques et peut se connecter à une PA.
- Choisir une **plateforme de dématérialisation agréée** dans la liste publiée par l'administration fiscale et signer le mandat associé.
- S'assurer que votre **processus interne** intègre la génération structurée de factures et la transmission des données à l'administration.

Avec Kimoce & Dococon

Dococon gère la **complexité réglementaire**

Vos factures fournisseurs peuvent **s'intégrer automatiquement** dans Kimoce

Vous facturez vos clients **comme aujourd'hui**

L'administration reçoit les données automatiquement



Comment
ça marche ?

DÉTAIL ÉTAPE PAR ÉTAPE

1 - Le fournisseur émet la facture

Il crée sa facture dans son propre ERP et est transmise via sa plateforme agréée

2 - La facture arrive sur votre plateforme (Docoon)

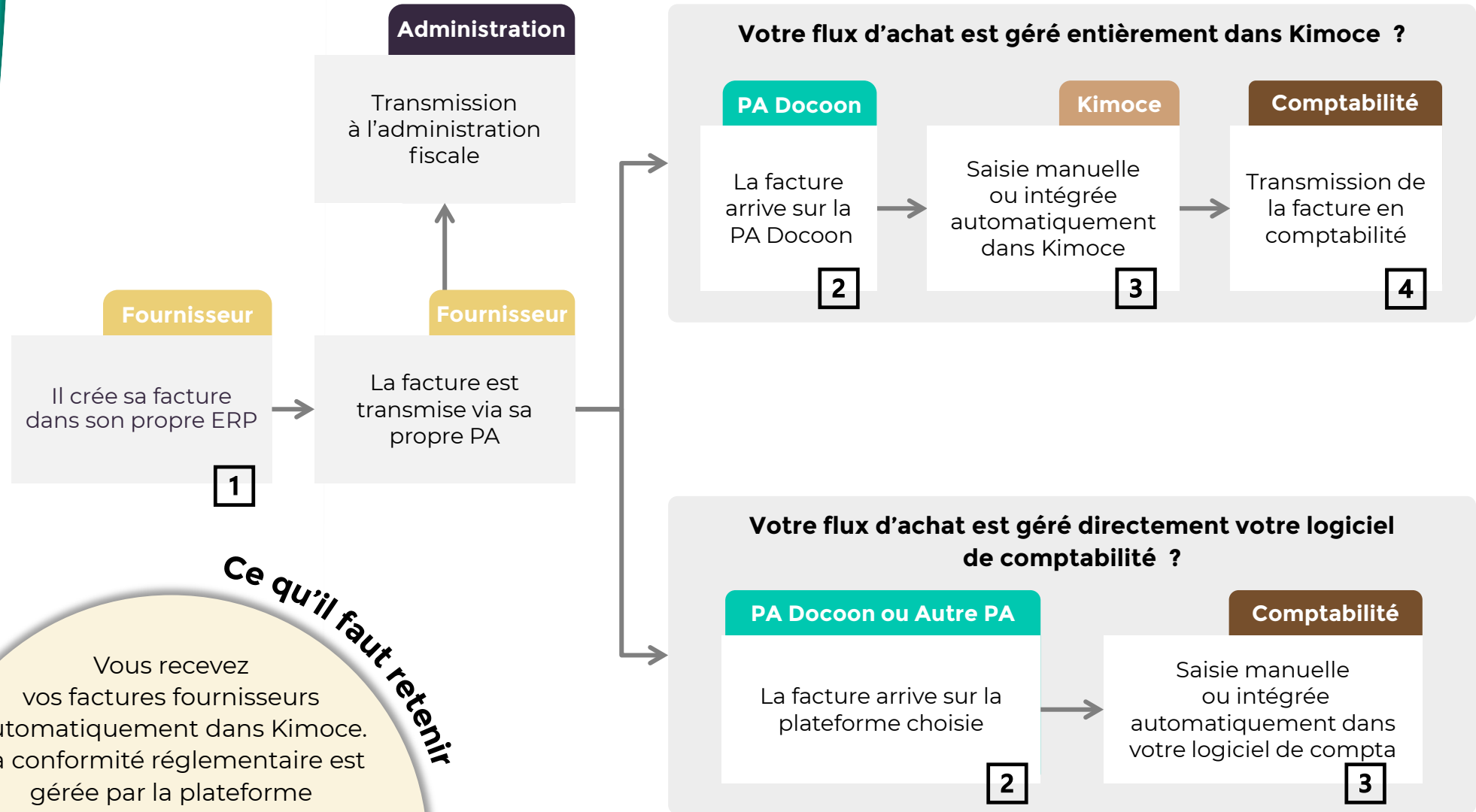
Réception via la plateforme agréée

3 - Intégration de la facture dans Kimoce

Docoon récupère la facture puis :

- Transmise automatiquement dans votre logiciel Kimoce
- Récupérée via le portail Docoon, puis saisie manuellement dans votre logiciel Kimoce ou autre logiciel de comptabilité

RÉCEPTION des factures fournisseurs

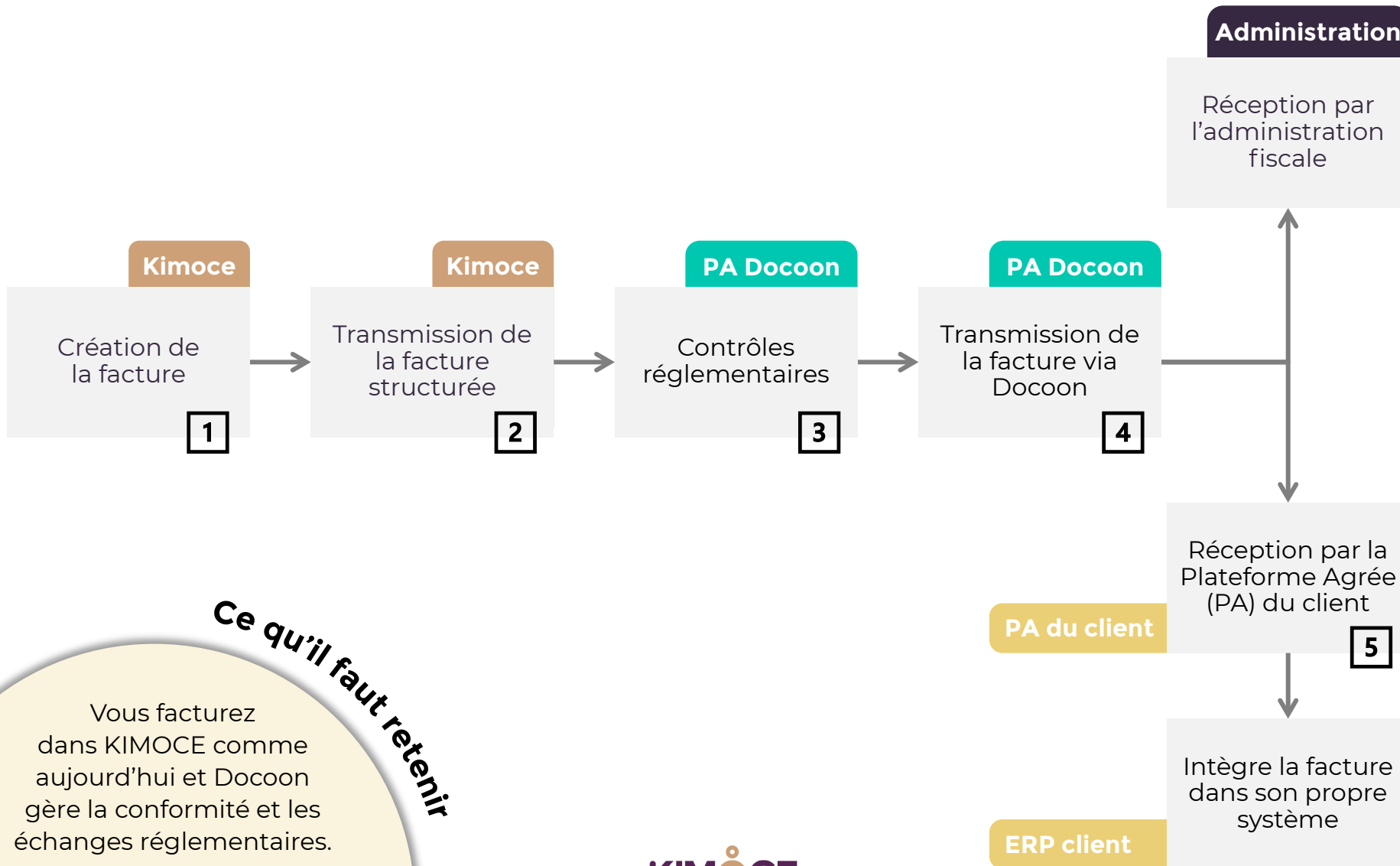


Ce qu'il faut retenir

Vous recevez vos factures fournisseurs automatiquement dans Kimoce. La conformité réglementaire est gérée par la plateforme. Le traitement comptable reste identique à aujourd'hui.

E-invoicing : ÉMISSION d'une facture client

Clients B2B en France



DÉTAIL ÉTAPE PAR ÉTAPE

1 - La facture est créée dans KIMOCE

Aucun changement dans vos habitudes.

2 - Transmission automatique à Docoon

Kimoce envoie la facture (montants, TVA, mentions obligatoires) à Docoon

3 - Contrôle et mise en conformité

Docoon vérifie les données, convertit au format réglementaire (Factur-X, UBL, CII)

4 - Transmission via la plateforme agréée

La facture est transmise au client et notifiée à l'administration fiscale

5 - Réception par le client

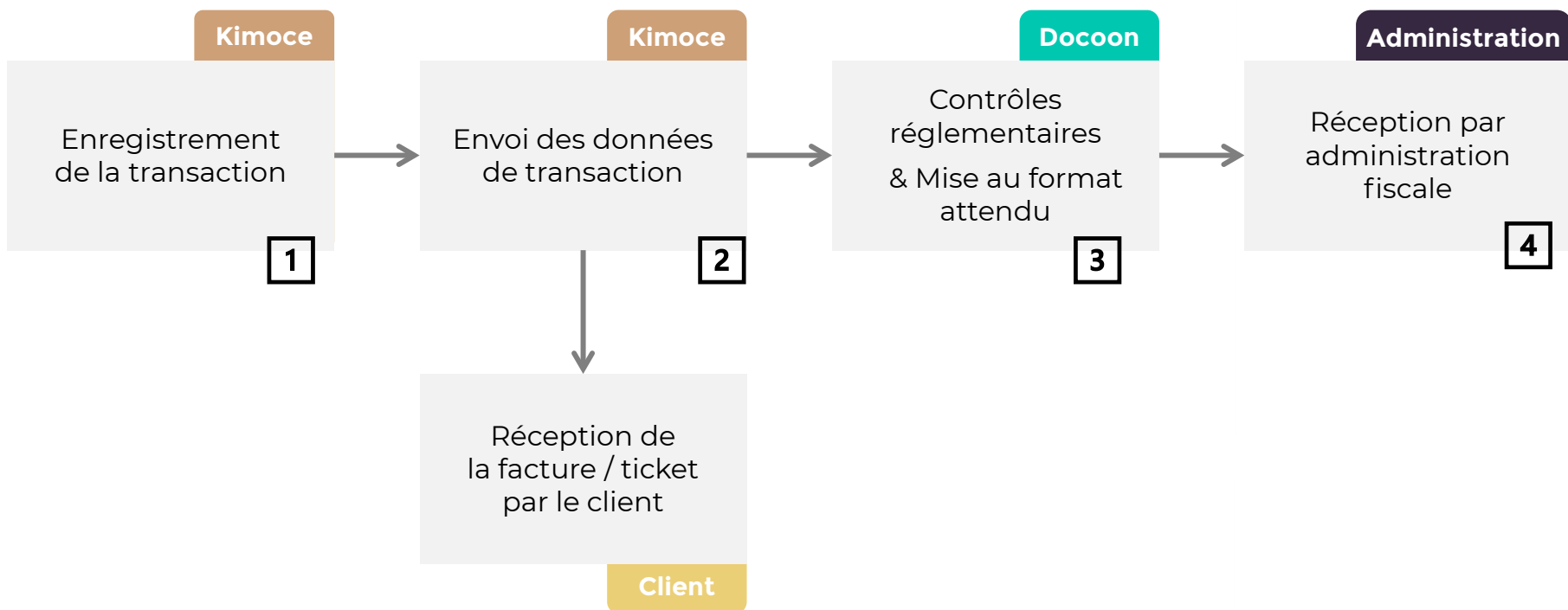
Le client reçoit la facture via sa plateforme

Ce qu'il faut retenir

Vous facturez dans KIMOCE comme aujourd'hui et Docoon gère la conformité et les échanges réglementaires.

E-reporting : Transmission des données de transactions ou de paiement

Vente B2C / International / Encaissement



DÉTAIL ÉTAPE PAR ÉTAPE

1 - La transaction est créée dans Kimoce :

Vente / facture / encaissement Aucun changement dans vos habitudes.

2 - Les données utiles sont transmises à Docoon :

Kimoce transmet automatiquement à Docoon : montants, TVA, date, type d'opération, mode de paiement mentions obligatoires

3 - Docoon gère la conformité:

Contrôle les données, applique les règles, prépare les informations au bon format

4 - Transmission à l'administration:

Docoon transmet les données puis elles sont ensuite exploitées par l'administration fiscale

Quelles sont les prochaines étapes en choisissant Dococon avec Kimoce by OSLO ?

Dès maintenant

Nommer un responsable de projet en interne.

Dès maintenant

Prendre rendez-vous avec votre interlocuteur Oslo.

Dès maintenant

S'assurer que les données clients et fournisseurs sont à jour (SIRET, TVA intracommunautaire, etc.).

Paramétrer, la plateforme Dococon;

RFE

1

2

3

4

5

6

7

8

Analyser et identifier les cas d'usage de facturation en vigueur dans votre entreprise (B2C, B2B, B2G, international, factures d'acompte, points de vente, etc.).

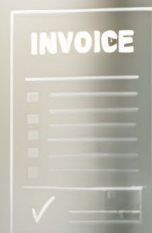
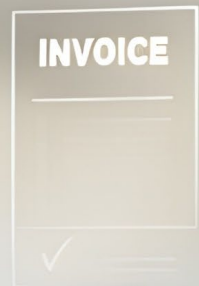
Dès maintenant

Choisir Dococon avec Oslo comme plateforme agréée et signer le mandat transmis par Oslo.

à partir du 30/03

Vérifier que vous disposez d'une version de Kimoce incluant la RFE.

Réaliser les tests de recette et organiser la formation.



KIMÓCE x **Docoon.**
BY OSLO Digitalisation & Dématérialisation

**Vous avez des questions
RDV sur www.kimoce-oslo.fr**

FAQ

RESSOURCES EXTERNES

<https://fnfe-mpe.org/>

<https://fnfe-mpe.org/factur-x/>

<https://www.impots.gouv.fr/je-consulte-la-liste-des-plateformes-agreees>

<https://www.impots.gouv.fr/japprofondis-mes-connaissances-sur-la-reforme>

Les documents de la Commission de Normalisation AFNOR Facture Électronique :

- AFNOR FE – XP Z12-012 (2025-07) : Formats et Profils des messages Factures et Statuts de cycle de vie constitutifs du socle minimal applicable à la Réforme Facture Electronique en France <https://www.boutique.afnor.org/fr-fr/norme/xp-z12012/formats-et-profils-des-messages-factures-et-statuts-de-cycle-de-vie-constit/fa213344/448043>
- AFNOR XP Z12-013 (2025-05) : API pour interfacier les systèmes d'informations des entreprises avec les Plateformes de Dématérialisation Partenaires <https://www.boutique.afnor.org/fr-fr/norme/xp-z12013/api-pour-interfacier-les-systemes-dinformatons-des-entreprises-avec-les-pla/fa212532/444702>
- AFNOR FE – XP Z12-014 (2025-07) : Cas d'usage B2B, comment mettre en oeuvre les différents cas d'usages et spécificités sectorielles dans le cadre de la réforme <https://www.boutique.afnor.org/fr-fr/norme/xp-z12014/cas-dusage-b2b-applicables-dans-le-cadre-la-reforme-facture-electronique-en/fa213345/448044>